

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 6 décembre 2022

Délibération n°65 - 2022 relative à l'approbation du procès-verbal du 20 septembre 2022

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Procès-verbal du 20 septembre 2022

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/12/22

Document mis en ligne le : 14/12/22